

ERRATUM DES BROCHURES TECHNIQUES 2013-2014

BROCHURE GÉNÉRALE

- ✓ **Page 8** Précision relative au contrôle des licences sur les compétitions, du niveau départemental au niveau national : le contrôle des licences est non obligatoire mais possible sur chaque compétition, à l'initiative des responsables. Les participants devront donc être en possession de leur licence pour toutes les compétitions.
- ✓ **Page 11** Au paragraphe 1. CERTIFICAT MÉDICAL CLASSIQUE, ajouter GR à la liste des disciplines.
- ✓ **Page 11** Au paragraphe 2. CERTIFICAT MÉDICAL DE PERFORMANCE, remplacer « Ce certificat doit obligatoirement être présenté avec la licence avant chaque compétition listée » par « Ce certificat doit être envoyé au siège fédéral au plus tard une semaine avant la première compétition de la saison pour laquelle il est obligatoire ». Se référer à la fiche **CERTIFICAT MÉDICAL DE PERFORMANCE - NOUVELLE PROCÉDURE DE CONTRÔLE** pour plus de précisions (page 6 de ce document).
- ✓ **Page 19** Ligne PERFORMANCE, colonne AER, remplacer « CATÉGORIES NATIONALES A & B » par « DIVISION ÉLITE ».
- ✓ **Page 22** Au paragraphe ENGAGEMENTS, après « Toute modification de nom, ... de chaque compétition », ajouter « Au niveau national, après la date de forclusion, les modifications devront être signalées à l'aide du formulaire correspondant sur le site Internet de la compétition. Seules les changements respectant la réglementation en vigueur pour chaque discipline seront acceptés. »

BROCHURE TRAMPOLINE - TUMBLING & GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES GYMNASTIQUE ACROBATIQUE - Page 42 - 2. LA FILIÈRE DÉCOUVERTE

2.2. TENUES DES COMPETITEURS

Les justaucorps avec jupette sont autorisés.

Les jupettes doivent couvrir la zone pelvienne du justaucorps mais ne doivent pas tomber au-delà. Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style «tutu» est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever).

BROCHURE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE & FÉMININE

- ✓ **Pages 2-3-4** Pour la GAM, prendre en compte la fiche **TOP 12 - DN1 - DN2 GAM - AMÉNAGEMENTS DE LA RÉGLEMENTATION POUR 2013/2014 ET 2014/2015** (pages 7 et 8 de ce document).
- ✓ **Page 8** Remplacer « Chaque rencontre se déroule selon le règlement international en vigueur (FIG) concours 1 » par : « En GAM, chaque rencontre se déroule selon le règlement international en vigueur (FIG) concours 1 » et ajouter « En GAF, chaque rencontre se déroule selon le règlement fédéral code FIG aménagé ».
- ✓ **Pages 14-26-40** Ne pas tenir compte de la fiche d'engagement et de la date du 5 janvier pour réaliser les engagements au Championnat de France Avenir-Espoir-Junior-Élite. La procédure et les dates limites seront précisées lors de la diffusion de la liste DTN des gymnastes autorisées à s'engager sur cette compétition.
- ✓ **Page 41** Pour le Championnat de France Junior, des précisions sur la notation :
 - lors du C1, une double notation sera réalisée, pour les gymnastes juniors membres d'une équipe du Top 12 et celles dans les groupes d'individuelles ;
 - notation sur le code FIG junior pour la qualification au C2 Junior ;
 - notation sur code FIG pour le classement du Top 12 et la qualification au C3 ;
 - le C2 Junior sera noté sur le programme code FIG junior.
- ✓ **Page 42** Colonne CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014, ligne Catégorie ESPOIR, remplacer « Résultats : classement général et palmarès par année d'âge (les gymnastes classées 1^{ère} de chaque année d'âge sont récompensées) » par « Résultats : classement par année d'âge ».

BROCHURE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Modifications déjà précisées dans la lettre FFG n°1 GR 2013-2014, diffusée le 10 octobre.

- ✓ **Page 2** Dans le tableau synoptique l'engin des ensembles DN est faux, l'engin des ensembles DN est bien ballon et non cerceau ballon comme indiqué (engin de l'an dernier).
- ✓ **Page 7** Paragraphe Divisions Critérium
Les 3 premières des catégories DC4... de la saison **2012-2013**.
Accompagnement musical : les paroles sont interdites dans toutes les catégories de la vie fédérale excepté pour les NB juniors et seniors. Les paroles sont autorisées sur un enchaînement dans les catégories du haut niveau. Les Avenirs (pour la corde) et les DN ont droit aux paroles.
- ✓ **Page 14** Dans le programme **Benjamine fédérale, pour le ML**
Les difficultés corporelles sur 1,20 point
L'exactitude sur 4 points
L'exécution sur 10 points
L'enchaînement ML est donc noté sur 15,20 points (et non sur 14,20)
- ✓ **Page 19** La catégorie ensemble benjamine unique : les ensembles pourront être composés de **4 ou 5 gymnastes** depuis le département, jusqu'à la finale DC1 ou DF1. Une revalorisation de 0,20 sera attribuée pour la 5ème gymnaste qui évolue sur le praticable.
- ✓ **Page 20** Pour toutes les Divisions Critériums (DC1 benjamines, DC2, DC3, DC4) la revalorisation de 0,20 pour les gymnastes supplémentaires sera attribuée par le juge D coordinateur.
En DC4 toute difficulté corporelle est interdite: - 0,50.
- ✓ **Page 21** Pénalisation pour préparation trop longue : **+ de 30" = - 0,50 pt.**
- ✓ **Page 22** Dans le tableau des DC2 **l'engin des DC2 cadettes est bien Ballon – Massues.**
Pages 2 et 4 l'engin annoncé (massues) est faux.
- ✓ **Page 23** **Tableau des DC1**
 - Il faut remplacer « Il contrôle qu'il n'y ait pas d'EDR » par « **Il contrôle qu'il n'y ait qu'un EDR** » ;
 - Modification du nombre d'échanges et de difficultés obligatoires pour les Minimes et les Juniors :

DIVISION CRITÉRIUM 1

Fiche Technique D obligatoire

Ensemble de 4 gymnastes + 2 remplaçantes	D Nombre d'échanges obligatoires	D Nombre de difficultés corporelles obligatoires	Note D maximale validée
Minimes 4 Cerceaux 1'30" à 1'45"	2	3	3
Cadettes 2 Cordes/4 Massues 1'30" à 1'45"	3	3	3,5
Juniors 2 Ballons/4 Massues 1'45" à 2'	4	4	4
Seniors 8 Massues 1'45" à 2'	4	4	4,5

- ✓ **Pages 22-23 Pour les DC1 et DF** : les critères qui permettent de valider un échange et d'augmenter sa valeur de 0,10 sont ceux du code FIG.
- ✓ **Page 27 Championnat de France 2014**
 - Pour la catégorie **Espoir 2** (2001), il faut remplacer le cerceau par le **ruban**. Engins : Corde - Ballon - Massues – **Ruban**.
 - Pour la catégorie **Espoir 1** (2002), la compétition se déroulera en **mars 2014** au lieu de juin 2014.
- ✓ **Pages 27-30** Ne pas tenir compte de la fiche d'engagement et de la date du 5 janvier pour réaliser les engagements au Championnat de France. La procédure et les dates limites seront précisées lors de la diffusion de la liste DTN des gymnastes autorisées à s'engager sur cette compétition.

BROCHURE AÉROBIC

- ✓ **Page 3** En bas du tableau, noter : La colonne de droite est le format minimum pour les phases qualificatives ; le jury sera composé de 4 juges en Exécution + 4 en Artistique + 2 en Difficulté + 1 JA lors des finales nationales.
- ✓ **Page 4** **COMPETITIONS NATIONALES**
 - Modifier la date et le lieu de la ½ finale sud : 5/6 avril à Rodez à la place de 12/13 avril à Montceau les Mines ;
 - Modifier la date du Championnat de France : 2 à 4 mai au lieu de 2 au 4 juin.
- ✓ **Page 12** « Les programmes **BASIC** sont déclinés en 4 pratiques... **POUSSIN, de 2007 à 2005** », ajouter « même enchaînement que le programme découverte D'JUMPY et Défi gym Aéro. Remplacer « 2 enchaînements D'JUMPY proposés » par « 1 enchaînement D'JUMPY proposé (CF DVD des programmes) ».
- ✓ **Page 17** **COMPOSITION DES GROUPEES**. Remplacer la dernière ligne par « une équipe peut concourir dans 1 à 3 disciplines différentes : Step, Aéro et HiLO. Par contre 1 gymnaste ne peut pas concourir dans 2 formations de la même discipline ».
- ✓ **Page 20**
 - **CHALLENGE AEROBIC MCJS**. Ajouter à la fin du NB « Les éléments n'étant plus dans le tableau seront considérés comme éléments chorégraphiques ».
 - **CHALLENGE STEP MCJS**. 3 déplacements de step maximum par enchaînement (**supprimer 3 formations**) ; 1 step ou plusieurs step peuvent être déplacés avec ou sans contact avec le sol.
- ✓ **Page 22**
 - Ajouter un P après pompe A33 pour pompe pectoraux= pompe P
 - Ajouter un T après pompe A23 pour pompe triceps = pompe T
- ✓ **Page 23** Symbole pour l'élément ciseau C43 : 
- ✓ **Page 26** ½ finale sud, remplacer « Montceau les Mines les 12 et 13 avril » par « Rodez les 5 et 6 avril ».
- ✓ **Page 27** Précision pour **La notation**. Note artistique : catégorie fédérale maximum 5 points ; catégorie nationale maximum 7.5 points.

CERTIFICAT MÉDICAL DE PERFORMANCE - NOUVELLE PROCÉDURE DE CONTRÔLE

Pour le Trampoline, le Tumbling et la Gymnastique Acrobatique, pas de modification, se référer à la page 4 de la brochure des règlements techniques de ces disciplines.

Pour la GAM, la GAF, la GR et l'Aérobic, les indications ci-dessous annulent et remplacent ce qui est indiqué à la page 11 de la brochure générale des règlements techniques.

Ces modifications sont mises en œuvre afin de faciliter le contrôle en amont des certificats médicaux de performance et d'éviter des difficultés le jour des compétitions.

1. **Les certificats doivent être envoyés par email au siège fédéral (isabelle.durin@ffgym.fr) au plus tard une semaine avant la compétition pour laquelle il est obligatoire.** Ils doivent être dûment complétés, en particulier la durée de validité, et écrits de façon lisible.
2. Le siège fédéral réalise et met à jour la liste des gymnastes pour lesquels le certificat est en cours de validité.
3. **Les gymnastes figurant sur cette liste n'auront pas à produire le certificat le jour des compétitions pour lesquelles il est requis :**
 - a. GAM-GAF = championnats de France et coupes nationales en catégorie espoir/junior/senior ;
 - b. GR = championnats de France et coupes nationales en catégorie espoir/junior/senior, coupe Villancher ;
 - c. Aérobic = Aquae et championnat de France en division élite.
4. **Les gymnastes engagés sur les compétitions mentionnées ci-dessus et ne figurant pas sur la liste établie par la FFG devront présenter le certificat le jour de la compétition pour être autorisés à concourir.**

Attention, seul le certificat médical de performance est à envoyer à la FFG (document page 14 de la brochure générale des règlements techniques), le dossier médical devant être conservé par le gymnaste ou ses parents, et/ou les médecins.

Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de chaque certificat de la façon suivante : NOM Prénom.certificat performance (par exemple : DURAND Martine.certificat performance).

TOP 12 - DN1 - DN2 GAM
AMÉNAGEMENTS DE LA RÉGLEMENTATION POUR 2013/2014 ET 2014/2015

ÉQUIPES QUALIFIÉES DIRECTEMENT EN 2014

TOP 12	DN1	DN2
1 BOULAZAC	1 ORLEANS	1 MONTCEAU LES MINES
2 LA MADELEINE	2 FRANCONVILLE	2 VIERZON
3 ANTIBES	3 MERIGNAC	3 MONACO
4 SOTTEVILLE LES ROUEN	4 SAINT CHAMOND	
5 LYON	5 OYONNAX	
6 VELIZY	6 ILLZACH	
7 SCHILTIGHEIM	7 BOURG EN BRESSE	
8 STRASBOURG	8 CHALON SUR SAONE	
9 CLAMART	9 AVIGNON	
10 BOURGES	10 LYON	
11 NANTES	11 LA CELLE SAINT CLOUD	
12 NOISY LE GRAND		
13 MONTARGIS		

RÈGLES DE SÉLECTION – QUALIFICATION POUR 2014/2015

Après les finales Top 12, DN1 et DN2 de 2014, 27 équipes sont qualifiées directement pour les finales de la saison 2014/2015 :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 10^{ième} place du Top 12, ainsi que les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} en DN1 sont qualifiées directement en Top 12 pour la saison 2014/2015 ;
- Les équipes classées 11^{ième}, 12^{ième} et 13^{ième} du Top 12, ainsi que les équipes classées de la 3^{ième} à la 8^{ième} place en DN1, ainsi que celles classées 1^{ère}, 2^{ième}, 3^{ième} en DN2 sont qualifiées directement en DN1 pour la saison 2014/2015 ;
- Les équipes classées 9^{ième}, 10^{ième} et 11^{ième} en DN1 sont qualifiées directement en DN2 pour la saison 2014/2015.

QUALIFICATIONS POUR 2015

